



## Site Web « Chantons en Église »

ROCH BRISSON

**D**ans un premier article, nous avons traité de l'importance de la question des droits d'auteur lorsqu'on utilise un chant liturgique, peu importe sa source. Ainsi, chaque paroisse doit, selon la loi canadienne et en conscience, s'acquitter annuellement de sa redevance au SECLI (Secrétariat des éditeurs de chants pour la liturgie) et aux différents auteurs-compositeurs de chants liturgiques non-membres de cette association.

Le règlement au SECLI offre des avantages évidents, en particulier lorsqu'il s'agit de transiger avec des sites de chants liturgiques qui offrent à leurs utilisateurs un moteur de recherche pour l'ensemble des chants francophones depuis le Concile Vatican II. Or, si on ne paye pas les droits d'auteurs, impossible d'y avoir accès. Le site *Chantons en Église* en est un bon exemple. Ce site est le fruit d'une collaboration entre les revues *Prions en Église* et *Signes-Musiques* de Bayard ainsi que *ADF-Studio SM* (Ateliers du Frêne).

En créant ce site, les responsables ont voulu mettre en commun tous les atouts respectifs (fond musical religieux, savoir-faire éditorial, compétences techniques) pour proposer un véritable service qui s'adresse tant aux paroisses qu'aux particuliers. À ce projet se sont associés la majorité des éditeurs de musique liturgique et religieuse membres du SECLI (Secrétariat des éditeurs de chants pour la liturgie). Le site met en ligne des partitions et l'annotation musicale de plus de 1500 chants liturgiques. Par ce fait même, il est en train de devenir le site de référence le plus complet en ce qui a trait à la musique liturgique en français. Pour chaque chant, trois produits téléchargeables sont proposés : la partition (en version pdf), les enregistrements existants (mp3) et le texte seul (pdf).

*Chantons en Église* offre entre autre une fiche de célébration qui permet de planifier la messe du dimanche. La fiche comprend toutes les parties de la célébration, en partant du chant d'entrée jusqu'au chant d'envoi, en passant par tout le commun de la messe. Il offre une multitude de suggestions que l'on peut examiner selon

les trois options mentionnées plus haut, jusqu'à la commande du produit ou de la partition qui nous intéresse. En plus des suggestions de chants pour les dimanches à venir, *Chantons en Église* offre des suggestions pratiques de chants pour les célébrations spéciales tels les baptêmes, les mariages et les funérailles, de l'entrée à l'envoi. Chaque chant est accompagné de conseils pratiques et d'une fiche descriptive qui explique le chant, rappelle ses références bibliques et suggère à quel moment de la messe et au cours de quel temps liturgique il est préférable de le chanter.

Enfin, *Chantons en Église* (et le SECLI!) peuvent être aussi très utiles pour les deux raisons suivantes. En premier lieu, les chants qui y sont proposés sont crédibles et reposent sur des critères qui ont fait leur preuve : qualité littéraire et musicale, expression juste de la foi, adaptation au moment de la célébration et de l'année liturgique. Un comité de lecture mis en place au SNPLS (Service national de pastorale liturgique) sous l'autorité de la Commission épiscopale de liturgie et de pastorale sacramentelle de la liturgie francophone, établit la sélection de chants à partir des critères mentionnés plus haut.

Deuxième raison : lorsqu'on utilise un écran avec projection, les sites tels *Chantons en Église* et /ou le *SECLI* permettent de retrouver facilement le texte ainsi que la référence à afficher : cote, maison d'édition, auteur/compositeur, année.

Comment utiliser *Chantons en Église* en équipe paroissiale ?

*Chantons en Église* offre enfin la possibilité de créer un compte par paroisse avec de multiples adresses courrielles pour chacun des utilisateurs. Il suffit de créer un compte de paroisse au moyen d'une adresse courriel principale et de choisir un mot de passe que l'on transmettra à tous les autres membres de l'équipe. Une fois les adresses courriel enregistrées, chacun des membres de l'équipe peut avoir accès au site. La paroisse utilisant le site doit cependant souscrire au forfait du Secrétariat des éditeurs de chants pour la liturgie (SECLI). Chacun des membres de l'équipe

paroissiale aura alors accès au compte en s'identifiant grâce au courriel principal et au mot de passe qui lui est associé.

Si on choisit de créditer notre compte de paroisse, tous les membres de l'équipe paroissiale pourront télécharger de chez eux les pièces MP3 et les partitions dont ils ont besoin, sans utiliser leur carte de crédit. Tous les téléchargements sont accessibles pendant un mois complet au reste de l'équipe.

Pourquoi les textes sont-ils payants ?  
(Tiré du site *Chantons en Église*) :

En conclusion, la loi sur les droits d'auteurs (et la justice vis-à-vis des auteurs) ne nous permettent pas de mettre les textes de ces chants à disposition du public de façon gratuite. Le site demande une somme forfaitaire modique de 0,49 Euros (soit environ 0,69 \$ en CAD) pour chaque téléchargement de texte. Cette disposition ne change rien pour les paroisses qui s'acquittent déjà de ces droits en souscrivant au forfait annuel du SECLI; inscrites en tant que telles sur le site, elles sont autorisées à visualiser gratuitement ces textes. Rappelons-nous qu'à l'origine de chaque chant que nous chantons dans nos paroisses, il y a un auteur et un compositeur : des personnes passionnées qui ont souvent choisi de faire de cette activité leur métier. Le texte et la musique d'un chant sont protégés par la juridiction particulière des droits d'auteurs. Ceci permet que les auteurs soient effectivement rémunérés pour chaque utilisation de leur travail.

Références en lien avec cet article

- 1- <http://www.chantonseneglise.fr/>
- 2- <http://secli.cef.fr/>
- 3- <http://www.chantez-online.org/index.php> (Ce dernier site permet d'écouter un extrait et de visionner le texte d'un chant liturgique donné. Rappelons que pour les sites 1 et 3, on doit être membre actif du SECLI.)

Bonnes visites virtuelles!

- Roch Brisson, directeur musical  
Paroisse Saint-Joseph / Orléans ON,  
diocèse d'Ottawa